

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 24 Novembre 2016

### Convoqué le 20 Novembre 2016

Présents : Mmes Béatrice BERTON, Virginie BREUIL, Sophie CORNEILLE, Bérangère LEMERLE, Mireille MACAIRE, Chantal PREVOT, Marie-Claude ROBILLARD, Corinne TORCHY, Mrs Sylvain ABRIOUX, Philippe BULTEAU, Franck MEUNIER, Marc MOTRET, Etienne PERNOLLET.

Excusés avec pouvoir : Mr Raynald ADAMS pouvoir à Mr Franck MEUNIER, Mr Cyril BREUIL pouvoir à Mme Virginie BREUIL, Mr Laurent GIRARD pouvoir à Mr Marc MOTRET.

Excusés sans pouvoir : Mme Claude HUARD, Mrs Alexandre JAULIN et Jacques TORU.

Secrétaire de séance : Mr Sylvain ABRIOUX.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

---

Il est procédé à l'approbation du compte rendu du précédent conseil, pas de remarques.

Madame TORCHY informe qu'il y a une erreur concernant le contrat de Madame Patricia MEUNIER. Il ne s'agit pas d'un contrat de droit privé pour surcroît de travail mais bien d'un contrat de droit public pour remplacement d'un agent.

Il est procédé à la signature des registres du dernier conseil.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19 h 36.

## DELIBERATIONS

### Délégations du Maire :

Monsieur le Maire explique qu'une nouvelle fois les services préfectoraux ont demandé une modification de ses délégations.

En effet, suite à une première demande, celles-ci ont déjà fait l'objet de modifications afin d'apporter des précisions concernant les fonds artisanaux notamment.

Or, ce droit de préemption n'existant pas au sein de la commune, il convient donc soit de l'instituer soit de le supprimer.

Monsieur le Maire propose de retirer ce droit de préemption de ses délégations.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 16

Monsieur Raynald ADAMS arrivant, son pouvoir est retiré à Monsieur Franck MEUNIER pour les décisions à venir.

### **Fonds de Solidarité Logement :**

Madame Macaire explique que le FSL est une aide accordée aux personnes en difficulté afin de régler des factures inhérentes au logement (eau, électricité par exemple).

Elle propose de reprendre la base de calcul de l'année précédente à savoir 0,40 € / habitant, ce qui représenterait une somme de  $2188 \times 0,40 = 875.20$  €.

Madame TOCHY précise qu'une demande écrite à été faite au conseil départemental puisque seul un mail a été transmis. Elle propose de procéder au vote afin de procéder au versement de cette somme sous réserve de la réception du courrier.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 16

### **Augmentation des loyers communaux :**

Monsieur le Maire informe de la révision des loyers communaux : logement des infirmières et logements des employés du Prieuré au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 suivant l'indice de l'INSEE.

L'indice INSEE du 2<sup>nd</sup> trimestre 2016 étant exactement le même que celui du 2<sup>nd</sup> trimestre 2015 soit 125,25, il n'y aura donc aucune augmentation.

Loyer Mme Haudebourg :

$66.83 \times 125.25$  (indice 2<sup>nd</sup> trimestre 2016) /  $125.25$  (indice 2<sup>nd</sup> trimestre 2015) = 66.83 €

Loyer Monsieur RIBAIL :

$222.05 \times 125.25$  (indice 2<sup>nd</sup> trimestre 2016) /  $125.25$  (indice 2<sup>nd</sup> trimestre 2015) = 222.05 €

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0    Abstention : 0    Pour : 16

## **Païement investissement 2017 :**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement en 2017 avant le vote du budget, il convient de prendre une délibération autorisant ces dépenses dans la limite de 25% des montants inscrits au budget de l'année précédente.

### **Pour le budget principal :**

Crédit 2016 : 394 048.47€ x 25% = 98 5121.11€

Répartis ainsi Chapitre 20 : 250€ (1 000x25%)

Chapitre 204 : 21 319.76€ (85 279.05x25%)

Chapitre 21 : 76 942.335€ (307 769.42x25%)

### **Pour le budget assainissement**

Crédit 2016 : 336 888.19€ x 25% = 84 222.04€

Répartis ainsi Chapitre 20 : 1 157.50€ (4630x25%)

Chapitre 21 : 3 102.50€ (12 410x25%)

Chapitre 23 : 79 962.04€ (319 848.19x25%)

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

## **Décision modificative Budget Assainissement**

Monsieur PERNOLLET rappelle que nous récupérons pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à travers la facture d'eau la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte. Cela se traduit par une recette à l'article 706121 et une dépense à l'article 706129 d'un montant strictement égal, cette opération est complètement neutre pour notre budget. Pour 2016, le montant inscrit sur ces 2 articles est insuffisant, il convient donc de l'augmenter de 260€.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

## **Augmentation des tickets de cantine et garderie au 1<sup>er</sup> Janvier 2017**

Monsieur PERNOLLET explique que comme chaque année il convient de procéder à l'augmentation des tickets de cantine, garderie et NAP.

Cette augmentation interviendra au 1<sup>er</sup> Janvier et Monsieur PERNOLLET propose d'appliquer le même taux à savoir 2%.

	Prix 2016	Prix 2017
Cantine	2.96 €	3.02 €
Garderie	1.19 €	1.21 €

Les tickets de NAP resteront au même tarif.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

## **Indemnité percepteur 2017**

Monsieur PERNOLLET explique que nous devons voter le taux de l'indemnité de conseil versé au percepteur pour l'année 2017. Celle-ci est calculée en fonction de la moyenne des dépenses des 3 exercices précédents. Ainsi par exemple pour l'année 2016 cette moyenne est de 1 787 432€, après application des différents coefficients par tranche, le montant retenu est de 506.51€ auquel on applique le taux voté par le conseil.

Il est proposé de maintenir le taux voté l'an passé soit 50%.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

## **Recrutement agents recenseurs et indemnités**

Madame TORCHY explique qu'il convient de procéder au recrutement des agents nécessaires au recensement qui aura lieu entre le 19 Janvier eu 18 Février 2017.

4 Personnes sont nécessaires pour couvrir la totalité des 4 secteurs définis par l'INSEE.

Qu'en conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ces recrutements.

Concernant les indemnités, nous allons travailler afin d'étudier les différentes possibilités.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

### **Frais de scolarité Vierzon**

Madame TORCHY explique que nous avons reçu un avis de sommes à payer de la Trésorerie de Vierzon pour des frais de scolarité de 3 enfants.

Aucun document n'a été émis pour l'acceptation de ce fait sachant que nous acceptons dans nos écoles tous les barangeonnais.

Aucun accord n'a été soumis ni accepté avec la ville de Vierzon concernant le transfert d'enfant et des frais inhérents.

Qu'en conséquence, n'ayant ni accord ni réciprocité sur ce point, Madame TORCHY propose de refuser de régler cette somme.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

### **Tarif 2017 : location et charges Salle des Fêtes**

Monsieur MEUNIER explique que les tarifs de location et de charges de la salle des fêtes sont révisables chaque année.

Il propose de ne pas augmenter ceux-ci pour 2017.

Il propose de supprimer l'heure supplémentaire d'utilisation du gaz et de modifier le tarif des ordures ménagères en les passant à 20 € le forfait si tri des déchets et à 40 € si aucun tri n'est effectué

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

### **Prix de vente Parcelles AO420 et AO590 Les Lurons**

Monsieur PERNOLLET explique que le prix de vente au mètre carré n'a jamais fait l'objet d'une délibération mais juste de discussions.

Il avait été envisagé à l'étude du projet de fixer le prix de ces terrains à 22 € le mètre carré pour les terrains desservis par un grand chemin et à 25 € le mètre carré pour les terrains donnant directement sur la rue des Lurons.

Aucune question ni remarque. Il est donc procédé au vote.

Contre : 0   Abstention : 0   Pour : 16

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

#### **CRECHE :**

Monsieur le Maire nous informe que le lino de la crèche a été retiré le 15 Novembre 2016 pour permettre à la dalle de sécher.

#### **LA POSTE :**

Le bureau de poste est encore fermé. Un article est prévu dans le bulletin municipal et, après discussion et concertation, une réunion d'information est programmée en Février prochain.

La réunion de conseil est levée à 20 H 38.